

La vague des professions au Québec : où sont passés les enseignants?

Maurice Tardif 
Professeur titulaire
Université de Montréal
maurice.tardif@umontreal.ca

Partie II

doi:10.18162/fp.2013.a24

CHRONIQUE • Professions de l'éducation

Dans la première partie de ce texte, j'ai défendu l'idée qu'on ne peut plus circonscrire le phénomène professionnel en se limitant aux caractéristiques traditionnelles des professions libérales et en se demandant si les enseignants peuvent ou non faire partie de ce groupe sélect. Dans cette seconde partie, toujours en me référant au texte de Langlois (2011), j'aborde l'évolution d'ensemble des professions au Québec, en tâchant de comprendre quelles sont les tendances à l'œuvre et dans quelle mesure celles-ci marquent aussi en bonne partie l'évolution de la profession enseignante.

Langlois présente l'évolution numérique des professions au Québec à partir des données des recensements canadiens des années 1971 à 2006. Pour ce faire, il définit les professions, non selon les critères juridiques de l'Office des professions du Québec (OPQ), mais en fonction des nouvelles perspectives mises de l'avant par la sociologie des professions. Or, celles-ci « *privilégient le lien qui existe entre un savoir abstrait et un ensemble de connaissances, d'un côté, et leur application dans un domaine d'activité donné qui exige une expertise particulière, de l'autre* » (2011, p. 286). Ainsi, sont « *définies comme professionnelles les personnes qui détiennent un savoir-faire certifié par une formation universitaire ou résultant d'un long apprentissage, qui font appel à des connaissances abstraites et qui jouissent d'un prestige élevé* » (2011, p. 286).

Partant de cette définition sociologique relativement large des professions, Langlois (2011, p. 288-289) identifie quatre grands types de professions au Québec : 1) les *professions libérales* qui regroupent les professions du domaine médical et juridique, les professions en

gestion et finances, les vétérinaires et architectes; 2) les *professions en sciences pures et appliquées* qui correspondent aux professions de l'ingénierie et du génie informatique, aux professions de sciences pures (mathématiciens, physiciens, etc.) et celles de sciences appliquées (géologues, chimistes, etc.); 3) les *professions en sciences sociales* qui réunissent les professions rattachées aux traditions disciplinaires (sociologues, économistes, etc.), les professions liées aux sciences sociales appliquées (agents de programme, planificateurs, etc.) et les professions des services sociaux aux personnes (thérapeutes, travailleurs sociaux, etc.); 4) enfin, les *professions œuvrant dans le domaine culturel et les communications*, parmi lesquelles Langois identifie les musiciens, les acteurs, les artistes, les auteurs et rédacteurs, ainsi que les journalistes. Pour justifier ce classement qui peut sembler un peu disparate pour certaines professions regroupées dans les types 3 et 4, Langois insiste sur l'idée que « *Le diplôme universitaire sert de critère de référence pour déterminer qui est professionnel et qui ne l'est pas dans les domaines d'activité où se côtoient professionnels et techniciens, tels le travail social, la physiothérapie ou l'informatique, par exemple* » (2011, p. 287).

Au bout du compte, Langois en arrive à un classement de 74 groupes qui peuvent faire partie du champ sociologique des professions au Québec. Or, comment a évolué ce champ depuis une quarantaine d'années? Langois met en évidence les tendances suivantes :

- Le marché du travail s'est largement professionnalisé au Québec depuis les années 1970. Le nombre de professionnels a été multiplié par quatre (d'environ 70 000 professionnels en 1971 à près de 280 000 en 2006). Cette croissance a été deux fois plus rapide que celle de la population active : en 1971, les professionnels représentent 3,6 % de la population active, en 2006, 7,1 %. Or, si l'on utilise les données statistiques de l'Office des professions, ce que Langois ne fait pas, le poids des professionnels parmi la population active est encore plus important : en 2006, on compte près de 319 000 professionnels dûment reconnus au Québec, ce qui représente 8,1 % de la population active. Je signale qu'en 2013, l'OPQ recense près de 370 000 professionnels, soit une croissance de 17 % depuis 2006. Par ailleurs, si l'on combine les nombreux groupes professionnels retenus par Langois mais non reconnus par l'OPQ (comme les artistes, les rédacteurs, les mathématiciens, les physiciens, les sociologues, les économistes, etc.), on dépasse facilement le nombre de 600 000 professionnels au Québec, soit environ 15 % de la population active, ce qui est énorme.
- Les membres des professions libérales demeurent les plus nombreux parmi les divers types de professions. En 2006, les professions libérales regroupaient 42,1 % de tous les professionnels; les professions en sciences pures et appliquées 24,2 %; les professions en sciences sociales, 22,7 %; et les professions dans le domaine culturel, 11,1 %. Depuis quarante ans, les professions libérales occupent sensiblement le même poids relatif parmi l'ensemble des professions; les professions en sciences pures et appliquées ont crû moins vite que les autres groupes professionnels, leur importance relative a donc diminué. Quant aux professions en sciences sociales et à celles intervenant dans la culture et les communications, elles ont connu la croissance la plus rapide depuis les années 1970, car le nombre de leurs membres a été multiplié par six.
- Une autre tendance très importante est celle de la diversification des professions. Les professionnels sont non seulement de plus en plus nombreux, mais leurs territoires de travail, plus variés. Leurs champs de pratique se sont segmentés et spécialisés; ils ont aussi occupé ou créé de nouvelles niches au sein de l'État en expansion, des services publics et parapublics, du secteur privé (banques, assurances,

industries, etc.), de la sphère culturelle, des médias de masse et des nouvelles. Les professions libérales traditionnelles ont également connu une spécialisation et une segmentation croissante de leurs activités, pensons par exemple à la médecine ou aux nouvelles formes de droits pour les avocats.

- Enfin, dernière tendance importante mise en lumière par Langlois, la féminisation des professions, elle-même portée par le développement des études postsecondaires et universitaires qui a favorisé l'accès des femmes à des formations professionnelles réservées traditionnellement aux hommes. Selon les données citées par Langlois, les femmes représentaient autour de 18 % des professionnels en 1971 et près de la moitié en 2006. Selon les données de l'OPQ, cette féminisation se poursuit, car les femmes représentaient en 2013 près de 60 % de tous les membres des professions reconnues par l'État.

Pour Langlois, la combinaison de ces tendances (croissance, diversification et féminisation) aurait contribué depuis les années 1970 à une véritable « mutation des professions » au Québec. Celle-ci est liée à plusieurs phénomènes sociaux : l'essor de l'université comme instance de légitimation et l'apparition de nouvelles et nombreuses formations universitaires; le développement considérable de l'État et des services publics (éducation, santé, justice, etc.); la croissance de l'industrie culturelle (radio, télévision, informatique, médias, spectacles, industrie du livre, etc.); enfin, l'émergence de nouveaux besoins et problèmes sociaux (protection, sécurité, soins, etc.) souvent liés à des sous-groupes de la population (les enfants, les personnes âgées, les migrants, les exclus, les personnes en difficulté, etc.) ou encore, au « souci de soi » qui caractérise la montée de l'individualisme (thérapie, guidance, orientation, soutien, caring, etc.). J'ajoute que ces phénomènes ne sont pas typiques au Québec, tandis que la multiplication des groupes d'experts en tout genre qui gèrent « rationnellement » la vie sociale et humaine est une tendance historique caractéristique des sociétés modernes.

Cela dit, j'en viens maintenant à la question qui me préoccupe dans ce texte : dans quelle mesure cette mutation des professions a-t-elle aussi marqué l'enseignement depuis les années 1970 au Québec? En fait, l'évolution du corps enseignant québécois depuis la Révolution tranquille recoupe en bonne partie l'évolution des autres professions, notamment les nouvelles professions décrites par Langlois :

- Avec l'abolition des écoles normales, l'enseignement s'est universitarisé dès la fin des années 1960 au Québec. Au fil des décennies, on observe également une augmentation significative du niveau de scolarité des enseignants, qui s'établit aujourd'hui à 17 ans, dont quatre années à l'université depuis 1994¹. Les enseignants sont donc aussi instruits que la plupart des autres professionnels; j'ajoute que leur niveau de qualification est souvent supérieur à celui de professions reconnues par l'OPQ.
- Comme les autres professions, l'enseignement s'est également diversifié, segmenté et spécialisé ces dernières décennies. Au primaire, on a vu apparaître à côté des titulaires généralistes des enseignants spécialisés en langue seconde, en arts, en éducation physique, mais aussi des enseignants œuvrant auprès de population d'élèves en difficulté ou d'élèves dits à besoin particulier. Au secondaire, la spécialisation des enseignants par matières est déjà inscrite dans l'organisation du curriculum scolaire. Cette diversification et cette spécialisation sont aussi liées à l'émergence de nouvelles formations universitaires en sciences de l'éducation. Par ailleurs, depuis les années 1970, l'enseignant a également vu apparaître autour de lui une nuée de spécialistes et de professionnels (psychologues, orthopédagogues, docimologues, conseillers

1 Dix-sept ans, soit six années d'école primaire, cinq de secondaire, deux de collège et quatre à l'université. Je souligne que ces dix-sept ans de scolarité correspondaient auparavant au niveau universitaire de la maîtrise.

pédagogiques, etc.), mais aussi du personnel paraprofessionnel (techniciens et paratechniciens) qui se sont approprié certaines tâches qui lui étaient jadis dévolues. Le territoire de travail de l'enseignant s'est donc décomposé en nouveaux champs de pratiques occupés par ces nouveaux agents scolaires toujours plus nombreux. Cette évolution a fait en sorte que l'enseignant régulier est devenu une sorte de « spécialiste de l'apprentissage » selon le jargon du ministère.

- L'étatisation accélérée de l'éducation dans les années 1960-1970 et l'édification d'un vaste système scolaire moderne au cours de la même période ont considérablement éloigné les enseignants québécois des anciennes conditions d'exercice du métier, plutôt misérables, qui prévalaient avant les années 1960. Comme la plupart des autres professions, les enseignants ont vu leurs champs de pratique se rationaliser, tout en étant légitimés à la fois par l'université et par l'État. Leur rémunération s'est considérablement accrue ainsi que leur reconnaissance sociale comme le montrent les enquêtes sur la question.
- Le développement des sciences de l'éducation à l'université, notamment des psychologies de l'apprentissage, a doté les enseignants d'une base de connaissance professionnelle relativement consistante et surtout sans commune mesure, en profondeur et en solidité, avec l'ancien savoir d'expérience transmis par les écoles normales. Certes, si on la compare à celle des neurologues ou à celle des ingénieurs, cette base de connaissance semble encore fragile; néanmoins, elle se compare fort bien, sur le plan scientifique, à celle de plusieurs professions reconnues par l'OPQ (travailleurs sociaux, psychoéducateurs, thérapeutes conjugaux, etc.) ou retenues dans la nomenclature de Langlois (artistes, rédacteurs, thérapeutes et travailleurs du social en tout genre, etc.).
- Enfin, en ce qui a trait à la féminisation de l'enseignement, il s'agit d'une tendance ancienne au Québec, car elle débute dès les premières décennies du XIX^e siècle. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène récent propre à cette mutation des professions dont parle Langlois. Cela dit, il faut souligner que si la féminisation de l'enseignement a fléchi durant les décennies d'expansion de l'ordre secondaire public (1940-1970), elle a repris depuis lors : l'enseignement est de plus en plus un travail féminin. Or, cette féminisation, à la fois ancienne et relancée ces dernières décennies, constitue manifestement un phénomène convergent avec la féminisation générale des groupes professionnels au Québec. En effet, si, traditionnellement, les sociologues considéraient bien souvent les professions féminines comme de « semiprofessions », ce n'est plus le cas aujourd'hui avec la féminisation générale des professions, y compris les plus nobles et les plus anciennes. Bref, loin d'être un obstacle à la professionnalisation, la féminisation de l'enseignement se situe en droite ligne dans la tendance dominante actuelle.

Au vu des développements précédents, la conclusion de cette deuxième partie de mon texte sera la suivante : comme plusieurs autres groupes de travailleurs anciens et nouveaux, les enseignants québécois ont profité depuis les décennies 1960-1970 d'un contexte social extrêmement favorable à leur professionnalisation. Champ de pratique au cœur de la modernisation éducative du Québec, l'enseignement a été largement porté et soutenu par la création d'un vaste système scolaire public, tout en accédant à une pleine légitimation universitaire. L'univers de travail des enseignants s'est diversifié et spécialisé; leur expertise a gagné en profondeur et en sérieux. Enfin, sans avoir atteint le niveau de statut et de prestige des professions libérales, le corps enseignant s'est tout de même hissé, tant en termes de rémunération, de conditions de travail que de reconnaissance, au même niveau que plusieurs professions reconnues par l'OPQ ou identifiées par Langlois.

Dans la troisième et dernière partie de mon texte, je discuterai de la question suivante : pourquoi, malgré ce contexte social favorable et les leviers dont il disposait pour se professionnaliser, le corps enseignant n'a jamais su ou pu profiter de la grande mutation des professions? Bref, pourquoi les enseignants sont-ils encore aujourd'hui un corps de métier, un corps de fonctionnaires syndiqués et non pas un groupe professionnel dûment reconnu?

Références

Langlois, S. (2011). La grande mutation des professions au Québec, 1971 à 2006. *Les Cahiers des Dix*, 65, 283-303.
doi:10.7202/1007779ar

Office des professions du Québec. (2013). *Ordres professionnels*. Repéré à <http://www.opq.gouv.qc.ca/ordres-professionnels>

Pour citer cet article

Tardif, M. (2013). La vague des professions au Québec : où sont passés les enseignants? *Formation et profession*, 21(2), 105-109.
<http://dx.doi.org/10.18162/fp.2013.a24>